

2018	DONNEES D'IDENTIFICATION		OGID00
Libellés		Réponse	
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE			
Forme juridique (1)		<input type="text"/>	
Code Activité de la famille comptable (7)		<input type="text"/>	
Code Activité Libre (8)		<input type="text"/>	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE			
Nom de l'éditeur :		<input type="text"/>	
Nom du logiciel comptable :		<input type="text"/>	
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision) :		<input type="text"/>	
PERIODE			
Date de début exercice N format 102 : JJMMAAAA		<input type="text"/>	
Date de fin exercice N format 102 : JJMMAAAA		<input type="text"/>	
Date d'arrêté provisoire format 102 : JJMMAAAA		<input type="text"/>	
TENUE DE COMPTABILITE			
La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés (art. L47A1 du LPF) 1 OUI - 2 NON		<input type="checkbox"/>	
MONNAIE			
Monnaie		<input type="text"/>	
Situation au regard de la TVA (E) :			
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA			
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité			
(3) Recettes soumises en totalité à TVA			
(4) Recettes soumises partiellement à TVA		<input type="checkbox"/>	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)		<input type="text"/>	
DECLARATION RECTIFICATIVE			
Tableaux fiscaux uniquement (D) : 1 OUI - 2 NON (6)		<input type="checkbox"/>	
ADHERENT SANS CONSEIL			
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE			
Je soussigné(e),		<input type="text"/>	
ATTESTATION			
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		<input type="checkbox"/>	

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAUFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande du destinataire.

(D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins de ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.

(E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochements TVA ne sont pas à transmettre.